

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION CONSEIL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de St Léonard avec port du masque et distanciation physique, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Chantereau Y Salvat-Martineau M Gault O Letourneux I Costil P Sanchez V D Duran Bouteiller M Mérigot I Lesage B Landas M Lesieux L Blanvillain T Léger N

Absent excusé : J-P Rey

Monsieur Jean-Philippe REY a donné procuration de vote à Madame Véronique SANCHEZ.

Monsieur Mike Bouteiller a été nommé Président de séance pour présenter les comptes administratifs 2020 de la Commune et des services Assainissement et Eau.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Commune : le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 557 753€ et un déficit cumulé d'investissement de 46 537€.

Service Assainissement : le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 17 235€ et un excédent cumulé d'investissement de 20 598€.

Service Eau : le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 172 977€ et un déficit d'investissement de 46 786€.

BUDGETS 2021 :

Commune : Le vote du budget 2021 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 770 115€ et en section d'investissement à 540 194€.

Service Assainissement : le vote du budget 2021 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 72 345€ et en section d'investissement à 42 598€.

Service Eau : le vote du budget 2021 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 311 177€ et en section d'investissement à 318 673€.

TAUX IMPOSITIONS 2021 :

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a modifié les modalités de vote de taux pour les communes et, en particulier, pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes se voient transférer en 2021 le montant corrigé de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur le territoire (24.40% dans le Loir-et-Cher) qui viendra s'additionner au taux communal.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

taxe foncier bâti 42% (24.40%+ maintien de 17,60%)

taxe foncier non bâti 40.06% maintenu

JARDIN PARTICIPATIF ET CITY PARK :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Benoît Lesage pour les dossiers qu'il a constitués concernant le Jardin participatif et le City-Park.

A l'unanimité, le conseil vote :

- pour mettre une cabane de 5.25m² dans le Jardin Participatif
- pour l'aménagement d'un City-park.

Lors de la prochaine réunion de conseil, celui-ci votera sur présentation des devis de trois entreprises et des subventions sollicitées.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Suite à la consultation des Maires de France par Monsieur le Président de la République, Monsieur le Maire indique avoir voté Contre la tenue du bureau de vote en juin prochain dans les conditions sanitaires liées à la pandémie.

Les élections ont été reculées au 20 et 27 Juin 2021.

Monsieur le Maire fait un tour de table des élus qui seront présents les 20 et 27 Juin prochain afin de préparer les permanences du bureau de vote.

CEREMONIE DU 8 MAI :

Une jauge sera sans doute imposée pour la cérémonie du 8 Mai, Monsieur le Maire recense les élus qui seront disponibles pour y assister.

Pour la cérémonie du 11 Novembre, dans le cas où les conditions sanitaires le permettent, Monsieur le Maire souhaite que les élus et leurs conjoints/enfants soient présents pour promouvoir un élan, une dynamique.
